

# COMPTES CONSOLIDÉS

## du groupe Poujolat au 31 mars 2015

### A - COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Résultat consolidé (En milliers d'euros)	Notes	2014/2015 12 mois	2013/2014 15 mois
Chiffre d'affaires	IV	199 624	273 447
Production stockée		135	1 271
Autres produits de l'activité		-	-
Achats consommés	V	(119 359)	(164 219)
Charges de personnel	VI	(62 426)	(78 481)
Autres charges de l'activité	VII	(377)	(436)
Impôts et taxes	VIII	(3 854)	(5 005)
Dotations aux amortissements	IX	(8 431)	(10 125)
Dotations/reprises de provisions	X	(566)	21
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT</b>		<b>4 747</b>	<b>16 471</b>
Autres produits et charges opérationnels	XI	67	(70)
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>		<b>4 814</b>	<b>16 401</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		409	548
Coût de l'endettement financier brut		(1 680)	(2 059)
<b>COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>	XII	<b>(1 271)</b>	<b>(1 512)</b>
Autres produits et charges financiers	XIII	587	(525)
Impôts sur le résultat	XIV	(1 625)	(5 231)
Résultat des sociétés mises en équivalence	XV	-	-
<b>RÉSULTAT NET AVANT RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ARRÊTÉES OU EN COURS DE CESSION</b>		<b>2 505</b>	<b>9 134</b>
<b>RÉSULTAT NET D'IMPÔT DES ACTIVITÉS ARRÊTÉES OU EN COURS DE CESSION</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>RÉSULTAT NET</b>		<b>2 505</b>	<b>9 134</b>
<b>PART DU GROUPE</b>		<b>3 125</b>	<b>9 809</b>
<b>INTÉRÊTS MINORITAIRES</b>	XVI	<b>(620)</b>	<b>(675)</b>
Résultat net (part du Groupe) par action		1,60 euros	5,01 euros
Résultat net dilué (part du Groupe) par action		1,60 euros	5,01 euros

## B - ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

Actif consolidé (En milliers d'euros)	Notes	31 mars 2015	31 mars 2014
Goodwill	XVII	9 209	9 209
Immobilisations incorporelles	XVIII	1 566	1 192
Immobilisations corporelles	XIX	76 057	75 891
Titres mis en équivalence		-	-
Immeubles de placement		-	-
Actifs d'impôts différés	XXVIII	-	228
Autres actifs non courants	XX	1 933	1 115
Actifs non courants destinés à être cédés		-	-
<b>ACTIF NON COURANT</b>		<b>88 765</b>	<b>87 636</b>
Stocks et en-cours	XXI	50 833	43 077
Clients	XXII	38 522	43 509
Autres créances	XXIII	10 442	7 212
Autres actifs courants	XXIV	41	12
Trésorerie et équivalents de trésorerie	XXV	14 954	21 392
<b>ACTIF COURANT</b>		<b>114 792</b>	<b>115 202</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF CONSOLIDÉ</b>		<b>203 558</b>	<b>202 838</b>

Passif consolidé (En milliers d'euros)	Notes	31 mars 2015	31 mars 2014
Capital		12 000	12 000
Réserves de conversion		150	111
Titres d'auto-contrôle		-	(222)
Réserves consolidées		67 788	59 101
Résultat consolidé		3 125	9 809
<b>CAPITAUX PROPRES - PART DU GROUPE</b>		<b>83 063</b>	<b>80 800</b>
Intérêts minoritaires		52	687
<b>CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS</b>	XXVI	<b>83 115</b>	<b>81 487</b>
Provisions	XXVII	4 265	3 571
Provisions sur titres mis en équivalence		-	-
Passifs d'impôts différés	XXVIII	1 881	1 613
Autres passifs non courants	XXIX	38 375	43 139
<b>PASSIF NON COURANT</b>		<b>44 521</b>	<b>48 323</b>
Fournisseurs	XXX	14 110	16 139
Autres dettes	XXXI	19 374	23 760
Autres passifs courants	XXXII	42 437	33 129
<b>PASSIF COURANT</b>		<b>75 921</b>	<b>73 028</b>
<b>TOTAL DU PASSIF CONSOLIDÉ</b>		<b>203 558</b>	<b>202 838</b>

## C - TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

(En milliers d'euros)	2014/2015 12 mois	2013/2014 15 mois
<b>OPÉRATIONS D'EXPLOITATION :</b>		
Résultat net consolidé (y compris intérêts minoritaires)	2 505	9 134
Résultat des sociétés mises en équivalence	-	-
Amortissements et provisions	8 830	10 473
Plus et moins values de cession	2	53
Impôts différés	688	(386)
Autres	(85)	(137)
<b>CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>11 940</b>	<b>19 137</b>
Variation des stocks	(7 756)	678
Variation des créances	1 266	5 432
Variation des dettes	(5 615)	(3 169)
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'EXPLOITATION</b>	<b>(165)</b>	<b>22 078</b>
<b>OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENTS :</b>		
Acquisition d'immobilisations		
• Immobilisations incorporelles	(709)	(634)
• Immobilisations corporelles	(8 327)	(16 922)
• Autres	(400)	471
Produits de cession des actifs immobilisés	116	317
Variation des créances et dettes sur immobilisations	(795)	103
Acquisition/cession d'entités nette de la trésorerie acquise	-	(11 861)
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX INVESTISSEMENTS</b>	<b>(10 115)</b>	<b>(28 527)</b>
<b>OPÉRATIONS DE FINANCEMENT :</b>		
Souscriptions d'emprunts	4 883	22 910
Remboursements d'emprunts	(10 474)	(13 709)
Augmentation des capitaux propres	-	50
Actions propres	1 036	-
Variation des autres dettes financières	(2 045)	401
Dividendes versés aux actionnaires	(1 386)	(1 213)
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AU FINANCEMENT</b>	<b>(7 986)</b>	<b>8 439</b>
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE</b>	<b>(18 265)</b>	<b>1 991</b>
<b>TRÉSORERIE À L'OUVERTURE</b>	<b>(28)</b>	<b>(2 019)</b>
<b>TRÉSORERIE À LA CLÔTURE</b>	<b>(18 293)</b>	<b>(28)</b>

## D - TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(En milliers d'euros)	Capital	Titres d'auto-contrôle	Réserves et résultats consolidés	Réserves de conversion	Total part du Groupe	Intérêts minoritaires	TOTAL
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2012</b>	<b>12 000</b>	<b>(222)</b>	<b>60 270</b>	<b>167</b>	<b>72 215</b>	<b>1170</b>	<b>73 385</b>
Distribution de dividendes	-	-	(1 213)	-	(1 213)	-	(1 213)
Réserves de conversion	-	-	-	(28)	(28)	(4)	(31)
Résultat consolidé de l'exercice 2013/2014	-	-	9 809	-	9 809	(675)	9 134
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-
Écarts actuariels	-	-	(115)	-	(115)	-	(115)
Autres variations	-	-	159	(28)	131	196	327
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31 MARS 2014</b>	<b>12 000</b>	<b>(222)</b>	<b>68 910</b>	<b>111</b>	<b>80 800</b>	<b>687</b>	<b>81 487</b>
Distribution de dividendes	-	-	(1 386)	-	(1 386)	(1)	(1 387)
Réserves de conversion	-	-	-	39	39	3	42
Résultat consolidé de l'exercice 2013/2014	-	-	3 125	-	3 125	(620)	2 505
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-
Écarts actuariels	-	-	(382)	-	(382)	(1)	(383)
Cession titres auto-contrôle	-	222	691	-	913	-	913
Autres variations	-	-	(46)	-	(46)	(16)	(62)
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31 MARS 2015</b>	<b>12 000</b>	<b>-</b>	<b>70 913</b>	<b>150</b>	<b>83 063</b>	<b>52</b>	<b>83 115</b>

## E - ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

(En milliers d'euros)	31 mars 2015	31 mars 2014
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>2 505</b>	<b>9 134</b>
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat :		
Gains et pertes actuariels	(575)	(173)
Impôts sur les éléments qui ne seront pas reclassés en résultat	192	58
<b>TOTAL DES ÉLÉMENTS QUI NE SERONT PAS RECLASSÉS EN RÉSULTAT</b>	<b>(383)</b>	<b>(115)</b>
Éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat :		
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-
Couverture des flux de trésorerie	-	-
Écart de conversion	42	(31)
Impôt sur les éléments susceptibles d'être reclassés en résultat	-	-
<b>TOTAL DES ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE RECLASSÉS EN RÉSULTAT</b>	<b>42</b>	<b>(31)</b>
<b>AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL POUR LA PÉRIODE, NETS D'IMPÔTS</b>	<b>(341)</b>	<b>(146)</b>
<b>RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE</b>	<b>2 164</b>	<b>8 988</b>
Part du Groupe	2 782	9 667
Intérêts minoritaires	(618)	(679)

## F - NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 MARS 2015

### GÉNÉRALITÉS

#### NOTE I - PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

POUJOLAT S.A. (« la Société ») est une entreprise domiciliée en France. Les actions de la Société sont cotées, depuis le 24 juin 2010, sur le marché Alternext d'Euronext. La Société applique les normes IFRS.

Le groupe POUJOLAT conçoit, fabrique et commercialise des systèmes d'évacuation de fumée. Parallèlement, le Groupe poursuit le développement de son activité bois énergie par le négoce et la transformation de combustibles.

Les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2015 comprennent les états financiers de la Société et de ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe »). Les données de l'exercice clos le 31 mars 2014 sont présentées à titre comparatif.

Il est rappelé que les dates de clôture d'exercice des sociétés du Groupe ont été modifiées durant l'exercice précédent et que l'exercice présenté comme comparatif comprend donc 15 mois. Nous produisons les « Informations pro forma » afin d'apporter des précisions complémentaires.

Les principaux agrégats comptables consolidés sont présentés ci-dessous sur une base de 12 mois en retenant la nouvelle date de clôture dans le but de permettre un comparatif sur deux périodes identiques.

Ainsi, pour la période du 1er avril 2013 au 31 mars 2014, il ressort :

(En milliers d'euros)	12 mois
Chiffre d'affaires.....	221 684
Résultat opérationnel.....	13 915
Résultat net.....	8 106

Les états financiers consolidés incluent :

- le résultat consolidé sur la performance financière,
- le bilan consolidé sur la situation financière,
- le tableau de variation des capitaux propres consolidés,
- le tableau des flux de trésorerie consolidés,
- l'état du résultat global,
- ainsi que les présentes notes annexes qui ont été arrêtées par le Directoire le 23 juin 2015.

#### (1) DÉCLARATION DE CONFORMITÉ AU RÉFÉRENTIEL IFRS

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés ont été établis en conformité avec les normes IFRS (International Financial Reporting Standards) applicables au 31 mars 2015, adoptées par l'Union Européenne.

Ces normes sont accessibles sur le site internet de l'Union Européenne à l'adresse suivante :

[http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm)

Les exigences de chaque norme IAS et IFRS ainsi que leurs interprétations SIC et IFRIC que comprend le référentiel IFRS ont été intégralement respectées.

Ces états financiers ne tiennent pas compte des nouvelles normes, des révisions de normes existantes et des interprétations publiées par l'IASB mais non encore approuvées par l'Union Européenne.

Les principes comptables retenus sont conformes à ceux utilisés pour la préparation des états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 mars 2014.

#### (2) BASES DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux bases de préparation suivantes, prévues par la norme IAS 1 « Présentation des états financiers ».

Les états financiers sont présentés en euros arrondis au millier d'euros le plus proche. Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des passifs relatifs aux avantages du personnel comptabilisés pour leur valeur actuelle.

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la part de la direction pour l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Les méthodes comptables ont été appliquées d'une manière uniforme dans les comptes des entités du Groupe y compris dans les états financiers consolidés.

#### (3) PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les principes de consolidation sont énoncés dans la norme IAS 27 « États financiers consolidés et individuels ».

##### a. Périmètre de consolidation

Les entités considérées comme non significatives au regard de l'ensemble consolidé sont exclues du périmètre de consolidation conformément au principe d'importance relative énoncé dans le cadre conceptuel du référentiel IFRS.

Le Groupe n'est constitué que de la Société et de ses filiales.

Une filiale est une entité contrôlée par la Société. Le contrôle existe lorsque la Société a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Le contrôle est présumé exister en cas de détention supérieure à 50 % des droits de vote. Il existe également lorsqu'il y a :

- pouvoir de gouverner en vertu d'un contrat,
- pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des administrateurs ou des membres d'un organe équivalent contrôlant l'entité,
- pouvoir de réunir la majorité des droits de vote au Conseil d'Administration ou organe équivalent contrôlant l'entité, les droits de vote potentiels, actuellement exerçables, étant pris en compte.

Des restrictions sévères et durables au contrôle d'une filiale sont un indice de perte de contrôle mais ne constituent pas un critère d'exclusion en soi. La détention temporaire n'est pas un critère d'exclusion, mais peut entraîner le cas échéant l'application de la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ».

Le Groupe n'exerce, directement ou indirectement, aucun contrôle conjoint au 31 mars 2015.

**b. Procédures de consolidation**

Les comptes des entités consolidées sont tous arrêtés à la même date. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés selon la méthode de l'intégration globale à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

**c. Transactions éliminées dans les états financiers**

Les soldes bilantiels, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intra groupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés. Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les profits latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

Les écritures enregistrées dans les comptes individuels des filiales consolidées pour la seule application des dispositions fiscales sont également éliminées. À ce titre, sont notamment reprises sur les réserves et le résultat, les provisions pour amortissements dérogatoires pour leurs montants nets d'impôt.

**(4) MONNAIE ÉTRANGÈRE**

La comptabilisation des transactions en monnaie étrangère ainsi que la conversion des états financiers des activités à l'étranger sont traitées par la norme IAS 21 « Effet des variations des cours des monnaies étrangères ».

**a. Transactions en monnaie étrangère**

Les transactions en monnaie étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis en euros en utilisant le cours de change à cette date. Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés en produits ou en charges.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère, qui sont évalués au coût historique, sont convertis en utilisant le cours de change à la date de la transaction.

**b. États financiers des activités à l'étranger**

Les comptes de toutes les entités du Groupe (aucune n'exerce ses activités dans une économie hyper inflationniste) dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis en euros, selon les modalités suivantes :

- les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger, y compris le goodwill et les ajustements de juste valeur découlant de la consolidation, sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture,
- les produits et les charges d'une activité à l'étranger sont convertis en euros, en utilisant le cours de change moyen de la période approchant les cours de change aux dates de transaction,
- les écarts de change résultant des conversions sont enregistrés en réserve de conversion, composante distincte des capitaux propres, et dans les intérêts minoritaires.

**(5) PRODUITS DES ACTIVITÉS**

La norme applicable est l'IAS 18 « Produits des activités ordinaires ». Les remises commerciales ainsi que les escomptes de règlement accordés aux clients sont présentés en déduction du chiffre d'affaires. Les dépenses de services après-vente sont également déduites du chiffre d'affaires.

**(6) RÉSULTAT NET PAR ACTION**

Le mode de calcul des résultats nets par action est énoncé dans la norme IAS 33.

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sont ajustés des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives. Les actions ordinaires sont traitées comme dilutives si et seulement si leur conversion en actions ordinaires aurait pour effet de réduire le bénéfice net par action. Le calcul des actions dilutives est réalisé selon la méthode du rachat d'actions.

**(7) GOODWILL**

Conformément à la norme IFRS 3 révisée, tous les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition.

Lors de la première consolidation des entités acquises après le 1er janvier 2004, le Groupe procède, dans un délai n'excédant pas les douze mois suivant l'acquisition, à l'évaluation de l'ensemble des éléments identifiables (actifs et passifs acquis, passifs éventuels) à la date d'acquisition.

L'excédent du coût d'acquisition des titres sur la quote-part revenant au Groupe dans le total des actifs et passifs acquis et des passifs éventuels valorisés à leur juste valeur est inscrit sous la rubrique « Goodwill ». Chaque goodwill est alloué, au plus tard à la clôture de l'exercice suivant celui de l'acquisition aux différentes unités génératrices de trésorerie bénéficiant du regroupement d'entreprises.

Dans le cas d'un regroupement réalisé par étapes, la réévaluation de la participation antérieurement détenue dans l'entreprise acquise à la juste valeur à la date d'acquisition et la comptabilisation de l'éventuel profit ou perte qui en découle en résultat.

Dans les cas où la part d'intérêts du Groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels excède le coût du regroupement d'entreprises (goodwill négatif), il est procédé à :

- la vérification de l'identification et de l'évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels de l'entité acquise, ainsi que l'évaluation du coût du regroupement d'entreprises,
- la comptabilisation immédiate en résultat de tout excédent résiduel après cette vérification.

Ultérieurement, les goodwill sont évalués à leur coût, diminués des éventuelles dépréciations représentatives des pertes de valeur. Ces actifs incorporels ne sont plus amortis depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004 mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel conformément à la norme IAS 36 révisée (voir méthode comptable décrite en (15) de la présente note).

En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite au compte de résultat, en résultat opérationnel dans les « Autres produits et charges opérationnels ».

Pour chacune des acquisitions antérieures au 1<sup>er</sup> janvier 2004, le goodwill a été maintenu à son coût présumé représentant le montant comptabilisé selon le référentiel comptable précédent (règlement n°99-02 du Comité de la Réglementation Comptable).

**(8) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

La norme applicable concernant les immobilisations incorporelles est la norme IAS 38.

**a. Actifs**

Les immobilisations incorporelles qui ont été acquises par le Groupe sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements (voir ci-dessous) et du cumul des pertes de valeur (voir méthode comptable décrite en (15) de la présente note).

**b. Dépenses ultérieures**

Les dépenses ultérieures relatives aux immobilisations incorporelles sont activées si elles augmentent les avantages économiques futurs associés à l'actif spécifique correspondant et si leurs coûts peuvent être évalués de manière fiable. Les autres dépenses sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

**c. Amortissements**

Les amortissements sont comptabilisés en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles sauf si elle est indéterminée. Pour les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, un test de dépréciation est effectué systématiquement une fois par an à la clôture de l'exercice. Les autres immobilisations incorporelles sont amorties dès qu'elles sont prêtes à être mises en service. Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Brevets ..... 5 ans  
Logiciels ..... 1 à 10 ans

**(9) IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les normes applicables concernant les immobilisations corporelles sont les normes IAS 16 et IAS 17 « Contrats de location ».

**a. Actifs dont le Groupe est propriétaire**

Une immobilisation corporelle est évaluée au coût historique comme coût présumé diminué du cumul des amortissements (voir ci-dessous) et du cumul des pertes de valeur (voir méthode comptable décrite en (15) de la présente note). Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes.

**b. Actifs loués**

Les contrats de location ayant pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif sont classés en tant que contrats de location-financement conformément à la norme IAS 17, dès lors qu'ils revêtent un caractère significatif.

Comptabilisation initiale

Au début de la période de location, les contrats de location-financement sont enregistrés à l'actif et au passif pour des montants égaux à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location déterminée, chacune, au commencement du contrat de location. Le taux d'actualisation utilisé pour calculer la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, est le taux d'intérêt implicite du contrat de location si celui-ci peut être déterminé, sinon le taux d'emprunt marginal du Groupe est utilisé.

Comptabilisation ultérieure

Les paiements minimaux au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette financière.

La méthode d'amortissement et de dépréciation des actifs loués est cohérente avec celle applicable aux actifs amortissables que possède le Groupe.

La dotation aux amortissements est calculée selon IAS 16 « Immobilisations corporelles ». Les dépréciations éventuelles sont déterminées conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs » (voir (15) de la présente note).

**c. Coûts ultérieurs**

Le Groupe comptabilise dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle le coût de remplacement d'un composant de cette immobilisation corporelle au moment où ce coût est encouru s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront au Groupe et si son coût peut être évalué de manière fiable. Tous les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

**d. Amortissements**

L'amortissement est comptabilisé en charges sur la durée d'utilité estimée pour chaque composant d'une immobilisation corporelle. L'amortissement est principalement calculé suivant la méthode linéaire, une partie des éléments du poste « Matériels et outillages » étant amortie selon le mode dégressif considéré comme l'amortissement économique de ces éléments. Les terrains ne sont pas amortis. Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Constructions – Gros œuvre ..... 40 à 50 ans  
Constructions – Installations générales ..... 10 à 15 ans  
Matériels et outillages ..... 3 à 15 ans  
Agencements et aménagements ..... 5 à 20 ans  
Matériels informatiques ..... 3 à 10 ans  
Matériels de transport ..... 3 à 15 ans  
Mobilier et matériels de bureau ..... 10 à 12 ans

La valeur résiduelle est révisée annuellement, si elle est significative.

**(10) IMMEUBLES DE PLACEMENT**

La définition, la comptabilisation et l'évaluation des immeubles de placement sont énoncées dans la norme IAS 40.

Les immeubles de placement sont les biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et/ou pour valoriser le capital. Initialement, les immeubles de placement sont évalués à leur coût, frais d'acquisition inclus. Le Groupe a retenu l'option d'évaluer et de comptabiliser les immeubles de placement au coût historique amorti, coût d'entrée diminué des amortissements et des provisions.

**(11) ACTIFS ET PASSIFS COURANTS ET NON COURANTS**

La présentation des actifs et des passifs en éléments courants et non courants est définie par la norme IAS 1 « Présentation des états financiers ».

Les actifs liés au cycle d'exploitation normal du Groupe hors actifs d'impôts différés, les actifs détenus dans la perspective d'une cession dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice ainsi que la trésorerie et équivalents de trésorerie disponibles et les actifs financiers de transaction constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe hors passifs d'impôts différés ou dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice constituent des éléments courants. Tous les autres passifs sont non courants.

**(12) ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS**

Ils regroupent les actifs non courants ou groupes d'actifs qui sont disponibles à la vente et dont la cession est hautement probable. Les actifs non courants ou groupes d'actifs considérés comme détenus en vue de leur vente sont évalués et comptabilisés au montant le plus faible entre leur valeur nette comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente.

**(13) STOCKS, EN-COURS DE PRODUCTION ET PRODUITS FINIS**

Les règles d'évaluation et de présentation relatives aux stocks, en-cours de production et produits finis sont contenues dans la norme IAS 2.

**a. Stocks**

Les stocks de matières premières sont évalués selon la méthode du coût moyen d'achat pondéré. Le coût comprend les coûts d'acquisition et les coûts encourus pour les amener à l'endroit où ils se trouvent et est minoré des remises commerciales et des escomptes financiers obtenus.

**b. En-cours de production et produits finis**

Les en-cours de production et les produits finis sont valorisés à un coût de revient complet usine qui comprend une quote-part appropriée de frais généraux fondée sur la capacité normale de production. Cette valeur est plafonnée au prix de vente net des frais commerciaux et du résultat opérationnel courant.

**c. Dépréciation**

Les stocks, en-cours de production et produits finis sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

**(14) CONTRATS DE FABRICATION**

La norme applicable est l'IAS 11 « Contrats de construction ». En présence d'un contrat de fabrication, lorsque les produits peuvent être estimés de façon fiable, les produits et les coûts du contrat sont comptabilisés dans le compte de résultat en fonction du degré d'avancement du contrat. Le degré d'avancement est évalué par référence au stade de réalisation technique atteint. Une perte attendue est immédiatement comptabilisée en résultat. Les contrats de fabrication en cours sont comptabilisés au coût augmenté du montant de la marge et diminué des pertes attendues et des factures intermédiaires. Les coûts comprennent l'ensemble des coûts directement affectables aux contrats concernés et une quote-part des frais généraux fixes et variables attribuables à l'activité de contrats de construction du Groupe, fondée sur la capacité normale de l'activité. Les montants bruts dus par les clients ou aux clients, relatifs aux travaux en cours à la clôture, sont présentés sur une seule rubrique du bilan respectivement dans les actifs et passifs courants.

**(15) DÉPRÉCIATION D'ACTIFS**

Les dispositions relatives à la dépréciation des goodwill, immobilisations corporelles et incorporelles sont décrites dans la norme IAS 36. Les règles d'évaluation des immobilisations financières et des créances émises sont contenues dans la norme IAS 39 "Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation".

**a. Principes généraux**

Les valeurs comptables des actifs du Groupe autres que les actifs d'impôts différés (voir méthode comptable décrite au (19) de la présente note), sont examinées à chaque date de clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif ait subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée (voir ci-après).

Le Groupe estime qu'un actif a pu perdre de la valeur en présence notamment des indices internes suivants :

- flux de trésorerie nets actualisés ou résultats opérationnels générés par l'actif sensiblement plus mauvais que ceux budgétés,
- existence de pertes opérationnelles significatives générées par l'actif.

Pour les goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, la valeur recouvrable est estimée systématiquement chaque année à la date de clôture.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de son unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le résultat. La perte de valeur comptabilisée au titre d'une unité génératrice de trésorerie est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité génératrice de trésorerie, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif.

**b. Calcul de la valeur recouvrable**

La valeur recouvrable des créances comptabilisées au coût amorti est égale à la juste valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif. Les créances dont l'échéance est proche ne sont pas actualisées.

La valeur recouvrable des autres actifs est la valeur la plus élevée entre leur juste valeur diminuée des coûts de la vente et leur valeur d'utilité.

Pour apprécier la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés au taux, avant impôt, qui reflète l'appréciation courante du marché et de la valeur du temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Pour un actif, qui ne génère pas d'entrée de trésorerie largement indépendante, la valeur recouvrable est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient.

Le Groupe considère que la définition des unités génératrices de trésorerie repose essentiellement sur la manière dont la direction gère ses entités en particulier à travers ses différents secteurs d'activité et ses implantations géographiques individuelles. En conséquence, chaque entité juridique constitue une unité génératrice de trésorerie.

**c. Reprise de la perte de valeur**

La perte de valeur au titre de prêts et créances comptabilisés au coût amorti est reprise si l'augmentation de la valeur recouvrable peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un goodwill ne peut pas être reprise. Une perte de valeur comptabilisée pour un autre actif est reprise s'il y a un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable.

La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

**(16) TITRES D'AUTO-CONTRÔLE**

Conformément à la norme IAS 32 « Instruments financiers – Informations à fournir et présentation », les titres d'auto-contrôle détenus par le Groupe sont enregistrés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Leur prix de cession (y compris la plus ou moins-value correspondante) est également imputé sur les capitaux propres.

**(17) PROVISIONS**

Les conditions de constitution des provisions sont énoncées dans la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ».

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Lorsque l'effet de la valeur temps est significatif, le montant de la provision est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux, avant impôt, reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et, lorsque cela est approprié, les risques spécifiques à l'actif.

**a. Garanties**

L'ensemble des productions du Groupe sont couvertes par des garanties spécifiques. Cette obligation ne fait pas l'objet d'une provision dans les comptes consolidés, la totalité de l'engagement étant couvert par des contrats d'assurance.



**b. Restructurations**

Une provision pour restructuration est comptabilisée lorsque le Groupe a approuvé un plan formalisé et détaillé de restructuration et a, à la date de clôture de l'exercice :

- soit commencé à exécuter le plan,
- soit rendu public le plan.

Les coûts d'exploitation futurs ne sont pas provisionnés.

**c. Contrats déficitaires**

Une provision pour contrats déficitaires est comptabilisée lorsque les avantages économiques attendus du contrat par le Groupe sont inférieurs aux coûts inévitables devant être engagés pour satisfaire aux obligations contractuelles.

(18) AVANTAGES DU PERSONNEL

**a. Avantages à long terme**

Le traitement de ces avantages est défini par la norme IAS 19 « Avantages au personnel » telle que révisée dans sa version d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Régimes à cotisations définies

Les cotisations à payer à un régime de cotisations définies sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Régimes à prestations définies

S'agissant des régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestations sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service ultérieures.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie. La valeur actualisée des engagements ainsi évalués est comptabilisée au bilan, déduction faite de la juste valeur des actifs versés par les sociétés du Groupe à des organismes financiers. La variation de cet engagement est comptabilisée en résultat opérationnel courant.

Les gains et pertes actuariels, qui résultent principalement des modifications d'hypothèses et de la différence entre les résultats estimés selon les hypothèses actuarielles d'ouverture et les résultats effectifs, sont comptabilisés en intégralité en contrepartie des capitaux propres.

**b. Paiements fondés sur des actions**

La norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions », publiée en février 2004, traite des transactions réalisées avec le personnel ou avec d'autres tiers dont le paiement est fondé sur des actions. Selon l'exception offerte par IFRS 1, seules les options attribuées à compter du 7 novembre 2002 et dont la date d'exercice est postérieure au 31 décembre 2004 doivent obligatoirement être prises en compte.

L'offre d'options d'achat d'actions faite aux salariés du Groupe ayant été réalisée le 22 décembre 2000, il a été décidé de ne pratiquer aucun retraitement dans les comptes consolidés. En application de la norme IAS 33 « Résultat par action », le calcul du résultat net dilué par action est réalisé en prenant en compte l'incidence dilutive de ces plans.

(19) IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS

Les règles concernant l'impôt ainsi que les actifs et passifs d'impôts différés sont décrites dans la norme IAS 12 « Impôt sur le résultat ».

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge ou le produit d'impôt exigible et la charge ou le produit d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement dans les capitaux propres ; auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres. L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilantielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales.

L'évaluation des actifs et des passifs d'impôts différés repose sur la façon dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé. Les actifs d'impôt différé sont réduits dans la mesure où il n'est plus désormais probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible. L'impôt différé passif n'est comptabilisé que s'il existe de réelles perspectives de réalisation de bénéfices imposables justifiant la liquidation future dudit impôt.

Quelle que soit leur date d'échéance, de reversement ou de recouvrement, les passifs et actifs d'impôts différés sont présentés dans les éléments non courants du bilan. Ces actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si les entités possèdent un droit légal de compensation et relèvent de la même administration fiscale.

(20) SUBVENTIONS PUBLIQUES

Les subventions publiques sont des aides publiques prenant la forme de transferts de ressources à une entité, en échange du fait que celle-ci s'est conformée ou se conformera à certaines conditions liées à ses activités opérationnelles.

Elles excluent les formes d'aide publique dont la valeur ne peut pas être raisonnablement déterminée et les transactions avec l'État qui ne peuvent pas être distinguées des transactions commerciales habituelles de l'entité.

En accord avec l'IAS 20, les subventions liées à des actifs, y compris les subventions non monétaires évaluées à la juste valeur, sont présentées au bilan en produits différés.

Au résultat, les subventions publiques sont comptabilisées en produits, sur une base systématique sur les périodes nécessaires pour les rattacher aux coûts liés qu'elles sont censées compenser. Elles ne sont pas créditées directement en capitaux propres.

Dans le Groupe, les subventions publiques sont des subventions d'investissements étalées sur la durée d'amortissement des biens auxquels elles sont rattachées.

(21) CHANGEMENTS DE MODALITÉS D'ESTIMATION

Dans les sociétés BOIS-FACTORY, le plan d'amortissement des immobilisations a été révisé compte tenu d'une modification significative des conditions d'utilisation de certaines immobilisations. Ces révisions du plan s'analysent comme des changements d'estimation qui n'ont d'effet que sur l'exercice en cours et les exercices ultérieurs.

En effet, l'estimation faite à l'origine, n'est plus appropriée en raison notamment d'une phase de démarrage de production plus longue que prévue, et de dépenses conduisant à augmenter les performances et la durée de vie de ces immobilisations.

En conséquence, une révision du plan d'amortissement a été réalisée pour assurer la régularité et la sincérité des comptes (décret 83-1020 du 29 novembre 1983, art. 8, et PCG art. 322-4).

L'impact de l'allongement de la durée d'amortissement est de 277 k€.

## NOTE II - PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

## (1) PÉRIMÈTRE

Sociétés	Pays	% contrôle	% intérêts	Méthode de consolidation
POUJOULAT S.A.	France	100,00 %	100,00 %	Consolidante
S.A. POUJOULAT	Belgique	98,18 %	98,18 %	Intégration globale
S.A. POUJOULAT BELUX	Belgique	99,95 %	98,13 %	Intégration globale
S.A.S. TÔLERIE FORÉZIENNE	France	99,99 %	99,99 %	Intégration globale
S.A.S. WESTAFLEX BÂTIMENT	France	99,75 %	99,75 %	Intégration globale
POUJOULAT UK Ltd	Royaume-Uni	98,74 %	98,74 %	Intégration globale
POUJOULAT BV	Pays-Bas	90,00 %	90,00 %	Intégration globale
S.A.S. BEIRENS	France	99,99 %	99,99 %	Intégration globale
POUJOULAT Sp. z o.o.	Pologne	100,00 %	100,00 %	Intégration globale
POUJOULAT BACA	Turquie	50,64 %	50,64 %	Intégration globale
S.A.S. EURO ÉNERGIES	France	78,70 %	78,70 %	Intégration globale
POUJOULAT GmbH	Allemagne	100,00 %	100,00 %	Intégration globale
S.A.S. SOLAIRES-ÉNERGIES	France	97,00 %	97,00 %	Intégration globale
S.A.S. BOIS-FACTORY 36	France	100,00 %	78,70 %	Intégration globale
S.A.S. BOIS-FACTORY 42	France	100,00 %	78,70 %	Intégration globale
S.A.S. BOIS-FACTORY 70	France	80,00 %	62,96 %	Intégration globale
S.A.S. MCC2I FRANCE	France	95,00 %	94,99 %	Intégration globale
VL STAAL a/s	Danemark	100,00 %	100,00 %	Intégration globale

## (2) VARIATION DE PÉRIMÈTRE DE LA PÉRIODE

Il n'y a eu aucune variation de périmètre au cours de l'exercice.

## NOTE III - INFORMATION SECTORIELLE

L'information sectorielle est présentée selon le critère des activités opérationnelles du Groupe, à savoir :

- activités de conception et fabrication de systèmes d'évacuation de fumée pour l'habitat et le tertiaire « Conduits de cheminée »,
- activités de construction, installation, audit et maintenance des cheminées industrielles « Cheminées industrielles »,
- activité de négoce et de transformation de combustibles « Combustibles bois ».

(En milliers d'euros)	31 mars 2015 (12 mois)				31 mars 2014 (15 mois)			
	Conduits de cheminée	Cheminées industrielles	Combustibles bois	TOTAL	Conduits de cheminée	Cheminées industrielles	Combustibles bois	TOTAL
Chiffre d'affaires	135 615	35 657	28 353	199 624	191 318	40 938	41 190	273 447
Résultat opérationnel	6 052	1 332	(2 569)	4 814	16 469	1 824	(1 892)	16 401
Résultat net	4 425	1 012	(2 932)	2 505	10 059	1 467	(2 392)	9 134
Capacité d'autofinancement	11 530	2 369	(1 959)	11 940	17 461	2 903	(1 227)	19 137
<b>Investissements de l'année :</b>								
Immobilisations incorporelles	661	23	24	709	619	5	5	629
Immobilisations corporelles	5 923	1 026	1 378	8 327	13 387	821	2 715	16 921
<b>TOTAL ACQUISITIONS</b>	<b>6 584</b>	<b>1 049</b>	<b>1 402</b>	<b>9 036</b>	<b>14 006</b>	<b>826</b>	<b>2 720</b>	<b>17 550</b>
<b>Immobilisations nettes :</b>								
Immobilisations incorporelles	1 460	58	48	1 566	1 093	69	30	1 192
Immobilisations corporelles	49 197	9 066	17 794	76 057	50 509	9 344	16 038	75 891
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS</b>	<b>50 657</b>	<b>9 124</b>	<b>17 842</b>	<b>77 623</b>	<b>51 603</b>	<b>9 413</b>	<b>16 068</b>	<b>77 084</b>
<b>Dettes :</b>								
Autres passifs non courants	26 383	3 182	8 811	38 375	29 329	3 924	9 886	43 139
Fournisseurs	8 914	3 182	2 015	14 110	10 604	2 332	3 203	16 139
Autres dettes	14 037	4 554	783	19 374	16 235	6 312	1 213	23 760
Autres passifs courants	24 707	4 983	12 748	42 437	21 592	4 954	6 583	33 129

## COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

### NOTE IV - CHIFFRE D'AFFAIRES

(En milliers d'euros)	2014/2015	2013/2014
Ventes France	155 436	221 985
Ventes Export	44 188	51 461
<b>TOTAL</b>	<b>199 624</b>	<b>273 447</b>

Selon IAS 11 « Contrats de fabrications » :

- Produits des contrats en cours au 31/03/2015 : 9 423 milliers d'euros.
- Coûts encourus au titre de ces contrats sur l'exercice 2014/2015 : 7 660 milliers d'euros.
- Montant brut dû par les clients pour les travaux de ces contrats en tant qu'actifs au 31/03/2015 : 4 618 milliers d'euros.

### NOTE V - ACHATS CONSOMMÉS

(En milliers d'euros)	2014/2015	2013/2014
Marchandises		
(y compris variation de stocks)	(26 323)	(40 968)
Matières premières		
(y compris variation de stocks)	(40 579)	(54 806)
Autres achats et charges externes	(53 164)	(69 424)
Escomptes obtenus	708	979
<b>TOTAL</b>	<b>(119 359)</b>	<b>(164 219)</b>

### NOTE VI - FRAIS DE PERSONNEL

(En milliers d'euros)	2014/2015	2013/2014
Rémunérations	(46 246)	(57 703)
Charges sociales	(17 517)	(20 697)
Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi	1 612	1 432
Participations	(50)	(1 243)
Indemnités de fin de carrière	(225)	(269)
<b>TOTAL</b>	<b>(62 426)</b>	<b>(78 481)</b>

Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE), instauré par la Loi de finances rectificative de 2012, est égal à 6 % (4 % en 2013) des rémunérations brutes versées par les sociétés françaises. Au titre de l'exercice 2014/2015, ce dernier s'élève à 1 612 milliers d'euros et est présenté en réduction des charges de personnel conformément à la norme IAS 19.

Il a notamment permis aux sociétés bénéficiaires de continuer à investir, d'innover et de maintenir leurs fonds de roulement.

### NOTE VII - AUTRES CHARGES DE L'ACTIVITÉ

(En milliers d'euros)	2014/2015	2013/2014
Concessions de brevets	(120)	(112)
Pertes sur créances irrécouvrables	(259)	(390)
Charges diverses de gestion courante	2	66
<b>TOTAL</b>	<b>(377)</b>	<b>(436)</b>

### NOTE VIII - IMPÔTS ET TAXES

(En milliers d'euros)	2014/2015	2013/2014
Contribution Économique Territoriale	(1 691)	(2 256)
Impôts fonciers	(855)	(929)
Formation professionnelle	(363)	(456)
Taxe d'apprentissage	(253)	(313)
Contribution sociale de solidarité des sociétés	(289)	(466)
Autres taxes	(403)	(585)
<b>TOTAL</b>	<b>(3 854)</b>	<b>(5 005)</b>

### NOTE IX - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

(En milliers d'euros)	2014/2015	2013/2014
Sur immobilisations incorporelles	(335)	(400)
Sur immobilisations corporelles	(8 096)	(9 725)
<b>TOTAL</b>	<b>(8 431)</b>	<b>(10 125)</b>

### NOTE X - DOTATIONS/REPRISES DE PROVISIONS

(En milliers d'euros)	2014/2015	2013/2014
<b>Dotations de l'exercice</b>	<b>(1146)</b>	<b>(856)</b>
Sur stocks et en-cours	(217)	(277)
Sur comptes clients	(585)	(336)
Pour risques et charges	(344)	(243)
<b>Reprises sur l'exercice</b>	<b>580</b>	<b>877</b>
Sur stocks et en-cours	189	265
Sur comptes clients	162	271
Pour risques et charges	229	341
<b>TOTAL</b>	<b>(566)</b>	<b>21</b>

### NOTE XI - AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

(En milliers d'euros)	2014/2015	2013/2014
Résultat de cessions d'actifs	(2)	(53)
Autres	69	(17)
<b>TOTAL</b>	<b>67</b>	<b>(70)</b>

### NOTE XII - COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

(En milliers d'euros)	2014/2015	2013/2014
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	409	548
Frais financiers sur emprunts	(1 403)	(1 708)
Frais financiers sur découverts bancaires	(272)	(349)
Autres	(5)	(3)
<b>TOTAL</b>	<b>(1 271)</b>	<b>(1 512)</b>

### NOTE XIII - AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

(En milliers d'euros)	2014/2015	2013/2014
Différences de change	487	(425)
Autres	100	(100)
<b>TOTAL</b>	<b>587</b>	<b>(525)</b>

## NOTE XIV - IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

## (1) VENTILATION DE LA CHARGE D'IMPÔT

(En milliers d'euros)	2014/2015	2013/2014
Impôts exigibles	(937)	(5 685)
Impôts différés	(688)	454
<b>TOTAL</b>	<b>(1 625)</b>	<b>(5 231)</b>

## (2) RÉCONCILIATION ENTRE LA CHARGE D'IMPÔT THÉORIQUE ET LE TAUX EFFECTIF D'IMPÔT CONSOLIDÉ

(En milliers d'euros)	2014/2015	2013/2014
Charge d'impôt théorique (*)	(1 524)	(4 526)
Variation des impôts différés	(688)	454
Différences permanentes	285	115
Différences temporaires	499	44
Utilisation des déficits antérieurs	-	-
Effet des différences de taux d'imposition	121	(92)
Effet des sociétés déficitaires	(781)	(1 168)
Autres variations	463	(58)
<b>Charge d'impôt consolidée</b>	<b>(1 625)</b>	<b>(5 231)</b>

(\*) Calculée sur la base du résultat net avant impôt en fonction du taux légal applicable en France.

## NOTE XV - RÉSULTAT DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Néant.

## NOTE XVI - INTÉRÊTS MINORITAIRES

(En milliers d'euros)	2014/2015	2013/2014
S.A.S. WESTAFLEX BÂTIMENT	2	3
S.A. POUJOULAT BELGIQUE	-	-
S.A. POUJOULAT BELUX	6	13
POUJOULAT BV	(2)	2
POUJOULAT BACA	5	(191)
POUJOULAT UK	2	1
S.A.S. EURO ÉNERGIES	(116)	36
S.A.S. SOLAIRES-ÉNERGIES	-	-
S.A.S. BOIS-FACTORY 36	(281)	(414)
S.A.S. BOIS-FACTORY 42	(207)	(137)
S.A.S. BOIS-FACTORY 70	(36)	12
S.A.S. MCC2I FRANCE	6	-
<b>TOTAL</b>	<b>(620)</b>	<b>(675)</b>

## BILAN ACTIF CONSOLIDÉ

## NOTE XVII - GOODWILL

(En milliers d'euros)	31 mars 2015			31 mars 2014		
	Brut	Amort.	Net	Brut	Amort.	Net
S.A. POUJOULAT	14	14	-	14	14	-
S.A.S. TÔLERIE FORÉZIENNE	349	349	-	349	349	-
S.A.S. WESTAFLEX BÂTIMENT	1 033	1 033	-	1 033	1 033	-
S.A.S. BEIRENS (1)	168	168	-	168	168	-
POUJOULAT UK Ltd	12	12	-	12	12	-
S.A. POUJOULAT BELUX (1)	71	71	-	71	71	-
POUJOULAT Sp. z o.o.	12	12	-	12	12	-
S.A.S. EURO ÉNERGIES	899	-	899	899	-	899
POUJOULAT GmbH	410	-	410	410	-	410
S.A.S. MCC2I FRANCE	362	-	362	362	-	362
S.A.S. BOIS-FACTORY 70	502	-	502	502	-	502
VL STAAL	7 036	-	7 036	7 036	-	7 036
<b>TOTAL</b>	<b>10 868</b>	<b>1 659</b>	<b>9 209</b>	<b>10 868</b>	<b>1 659</b>	<b>9 209</b>

(1) Pour ces deux sociétés il s'agit d'un reclassement de fonds commerciaux acquis.

Les écarts d'acquisition positifs font l'objet de tests de dépréciation, basés sur des plans d'activité retenus pour chacune des sociétés. Chaque entité juridique représentant une Unité Génératrice de Trésorerie, les écarts d'acquisition ont été testés au niveau de chaque société concernée.

Les tests de dépréciation réalisés en mars 2015 pour déterminer la valeur recouvrable des actifs sont fondés sur la méthode de projection des flux de trésorerie futurs à 5 ans. Les hypothèses retenues pour ces tests sont basées sur des connaissances actuelles et peuvent être revues pour tenir compte de contextes temporaires défavorables, notamment économiques et climatiques.

Compte tenu des résultats historiques et des perspectives de développement retenues pour la valorisation des UGT et de la détermination de l'écart d'acquisition alloué à chacune d'elles, les tests réalisés en 2014/2015, sur la base des hypothèses retenues, ont conclu à l'absence de nécessité de dépréciation des écarts d'acquisition immobilisés.

NOTE XVIII - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(En milliers d'euros)		31 mars 2015	31 mars 2014
<b>VALEUR BRUTE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE</b>		<b>4 312</b>	<b>3 692</b>
Variation de périmètre		-	-
Acquisitions		709	634
Sorties		(412)	(11)
Effets des variations de change		1	(4)
<b>VALEUR BRUTE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE</b>		<b>4 610</b>	<b>4 312</b>
<b>AMORTISSEMENTS À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE</b>		<b>(3 120)</b>	<b>(2 725)</b>
Variation de périmètre		-	-
Dotations		(356)	(400)
Sorties		433	4
Effets des variations de change		(1)	2
<b>AMORTISSEMENTS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE</b>		<b>(3 044)</b>	<b>(3 120)</b>
Valeur nette à l'ouverture de l'exercice		1 192	967
Valeur nette à la clôture de l'exercice		1 566	1 192

L'ensemble de ces immobilisations est constitué de logiciels informatiques acquis, ayant une durée d'utilité déterminée. Il n'a été décelé aucun indice susceptible d'indiquer qu'une immobilisation incorporelle a subi une perte de valeur à la clôture de chacun des exercices.

NOTE XIX - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(En milliers d'euros)	31 mars 2015 Inst.				31 mars 2014 Inst.			
	Terrains Constr.	Techniques Mat. Ind	Autres	TOTAL	Terrains Constr.	Techniques Mat. ind	Autres	TOTAL
<b>VALEUR BRUTE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>75 233</b>	<b>65 130</b>	<b>6 531</b>	<b>146 894</b>	<b>61 397</b>	<b>49 169</b>	<b>5 574</b>	<b>116 135</b>
Variation de périmètre	-	-	-	-	7 774	7 669	426	15 869
Acquisitions	3 245	4 266	816	8 327	6 418	9 573	930	16 922
Sorties	(81)	(396)	(606)	(1 083)	(346)	(1 245)	(386)	(1 977)
Effets des variations de change	35	63	25	123	(11)	(31)	(14)	(55)
<b>VALEUR BRUTE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>78 432</b>	<b>69 063</b>	<b>6 766</b>	<b>154 261</b>	<b>75 233</b>	<b>65 130</b>	<b>6 531</b>	<b>146 894</b>
<b>AMORTISSEMENTS À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>(22 477)</b>	<b>(44 731)</b>	<b>(3 795)</b>	<b>(71 003)</b>	<b>(16 627)</b>	<b>(34 033)</b>	<b>(2 879)</b>	<b>(53 539)</b>
Variation de périmètre	-	-	-	-	(2 727)	(5 618)	(355)	(8 700)
Dotations	(2 857)	(4 513)	(704)	(8 075)	(3 455)	(5 475)	(795)	(9 725)
Sorties	21	390	531	941	326	372	228	925
Effets des variations de change	(8)	(47)	(13)	(68)	7	23	7	37
<b>AMORTISSEMENTS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>(25 321)</b>	<b>(48 901)</b>	<b>(3 982)</b>	<b>(78 204)</b>	<b>(22 477)</b>	<b>(44 731)</b>	<b>(3 795)</b>	<b>(71 003)</b>
Valeur nette à l'ouverture de l'exercice	52 756	20 399	2 736	75 891	44 770	15 131	2 695	62 596
Valeur nette à la clôture de l'exercice	53 111	20 162	2 785	76 057	52 756	20 399	2 736	75 891

Les mouvements de l'exercice portent principalement sur les éléments suivants :

- La mise en service d'une unité permettant la peinture de nos produits. Cet investissement se compose d'un bâtiment industriel et d'un nouveau process,
- Un bâtiment de stockage sur le site de Bois-Factory 36,
- Des investissements relatifs à l'amélioration des process industriels.

## NOTE XX - AUTRES ACTIFS NON COURANTS

(En milliers d'euros)	31 mars 2015	31 mars 2014
Actifs financiers	141	119
Autres créances à plus d'un an	1 792	995
<b>TOTAL</b>	<b>1 933</b>	<b>1 115</b>

Les autres créances à plus d'un an correspondent à des subventions à recevoir ainsi qu'à la quote part du CICE non imputable sur les 12 prochains mois.

## NOTE XXI - STOCKS ET EN-COURS

(En milliers d'euros)	31 mars 2015			31 mars 2014		
	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes
Matières premières	17 778	(340)	17 438	19 013	(333)	18 679
En-cours de production de biens	4 814	(15)	4 799	4 019	(14)	4 005
Produits intermédiaires et finis	8 335	(113)	8 222	9 076	(97)	8 979
Marchandises	20 445	(71)	20 374	11 482	(67)	11 414
<b>TOTAL</b>	<b>51 372</b>	<b>(539)</b>	<b>50 833</b>	<b>43 589</b>	<b>(511)</b>	<b>43 077</b>

L'augmentation des stocks de marchandises est essentiellement liée au segment bois énergie, notamment suite à un hiver doux.

## NOTE XXII - CLIENTS

(En milliers d'euros)	31 mars 2015	31 mars 2014
Clients et comptes rattachés	39 661	44 206
Dont en-cours commandes valorisés à l'avancement	4 873	5 981
Provisions	(1 139)	(697)
<b>TOTAL</b>	<b>38 522</b>	<b>43 509</b>

## NOTE XXIII - AUTRES CRÉANCES

(En milliers d'euros)	31 mars 2015	31 mars 2014
Personnel et organismes sociaux	235	209
Créances fiscales	7 466	3 756
Créances diverses	938	1 196
Charges constatées d'avance	1 804	2 051
<b>TOTAL</b>	<b>10 442</b>	<b>7 212</b>

## NOTE XXIV - AUTRES ACTIFS COURANTS

(En milliers d'euros)	31 mars 2015	31 mars 2014
Actifs financiers à moins d'un an	41	12
<b>TOTAL</b>	<b>41</b>	<b>12</b>

## NOTE XXV - TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

(En milliers d'euros)	31 mars 2015	31 mars 2014
Trésorerie et équivalents de trésorerie (ACTIF)	14 954	21 392
Trésorerie et équivalents de trésorerie (PASSIF)	(33 247)	(21 420)
<b>Trésorerie nette / tableau des flux de trésorerie</b>	<b>(18 293)</b>	<b>(28)</b>

## BILAN PASSIF CONSOLIDÉ

## NOTE XXVI - CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

## (1) DÉTAIL DES CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE

(En milliers d'euros)	31 mars 2015	31 mars 2014
Capital de POUJOULAT S.A.	12 000	12 000
Réserve légale de POUJOULAT S.A.	1 200	1 200
Titres d'auto-contrôle	-	(222)
Autres réserves et résultats sociaux de POUJOULAT S.A.	48 995	47 118
Autres réserves et résultats consolidés	20 719	20 592
Réserves de conversion	150	111
<b>TOTAL</b>	<b>83 063</b>	<b>80 800</b>

Le capital social est constitué de 1 959 000 actions, émises et entièrement libérées, au nominal de 6,13 euros.

Au cours de l'exercice, les 34 008 titres d'auto-contrôle détenus par POUJOULAT S.A. ont été cédés. En consolidation, la plus-value nette d'impôt associée a été reclassée en capitaux propres conformément à la norme IAS32.33 et ne figure donc pas dans le compte de résultat consolidé.

## (2) INTÉRÊTS MINORITAIRES

(En milliers d'euros)	31 mars 2015	31 mars 2014
Conduits de cheminée	258	242
Cheminées industrielles	4	15
Combustibles bois	(210)	430
<b>TOTAL</b>	<b>52</b>	<b>687</b>

## NOTE XXVII - PROVISIONS

(En milliers d'euros)	Engagements de retraite	Litiges	Autres	TOTAL
<b>À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE 2014/2015</b>	<b>3 075</b>	<b>389</b>	<b>106</b>	<b>3 571</b>
Augmentation	403	374	105	882
Reprise des montants utilisés	(277)	(379)	(6)	(662)
Reprise des montants non utilisés	-	-	(100)	(100)
Variation de périmètre et écarts actuariels	575	-	-	575
<b>À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2014/2015</b>	<b>3 775</b>	<b>385</b>	<b>105</b>	<b>4 265</b>

## ENGAGEMENTS DE RETRAITE :

(En milliers d'euros)	Brut	Impôt différé	Net
<b>À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE 2013/2014</b>	<b>2 632</b>	<b>(877)</b>	<b>1 755</b>
Augmentations imputées au compte de résultat	456	(152)	305
Diminutions imputées au compte de résultat	(187)	62	(125)
Écarts actuariels	173	(58)	115
Variation de périmètre	-	-	-
<b>À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2013/2014</b>	<b>3 075</b>	<b>(1 025)</b>	<b>2 050</b>
Augmentations imputées au compte de résultat	403	(134)	269
Diminutions imputées au compte de résultat	(277)	92	(186)
Écarts actuariels	575	(192)	383
Variation de périmètre	-	-	-
<b>À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2014/2015</b>	<b>3 775</b>	<b>(1 259)</b>	<b>2 516</b>

Les provisions pour indemnités de fin de carrière sont évaluées conformément aux dispositions de la Convention Collective de la Métallurgie.

L'estimation de l'engagement prend en compte les modalités et hypothèses suivantes :

- méthode de calcul utilisée : unités de crédit projetées
- mode d'acquisition : prorata temporis
- personnel concerné : ensemble des salariés
- âge de départ à la retraite : 65 ans (inchangé par rapport au 31 mars 2014)
- taux d'actualisation : 1,50 % y compris inflation (contre 2,50 % au 31 mars 2014)
- taux de progression des salaires : 2 % (inchangé par rapport au 31 mars 2014)
- taux moyen de charges sociales : 40 % (inchangé par rapport au 31 mars 2014)
- table de mortalité : table TF00-02 (inchangé par rapport au 31 mars 2014).

Elles sont inscrites au passif des états financiers consolidés et figurent dans la rubrique « Provisions » pour leur montant brut.

La variation de l'engagement sur l'année a été analysée pour faire ressortir :

- d'une part, la variation liée à l'évolution des bases (salaires, effectif...), qui impacte le résultat de l'exercice,
- d'autre part, l'écart actuariel résultant de l'évolution du taux d'actualisation passant ainsi de 2,50% au 31 mars 2014 à 1,50% au 31 mars 2015.

#### SENSIBILITÉ DES ENGAGEMENTS

Des tests de sensibilité ont été effectués sur l'engagement des IFC du Groupe. Les simulations ont consisté à faire varier d'un demi point, à la hausse ou à la baisse du paramètre essentiel des calculs : le taux d'actualisation. Les impacts sont présentés ci-dessous, après prise en compte de la fiscalité différée.

(En milliers d'euros)	2,50 %	2 %	1,50 %	1 %
Taux d'actualisation retenu le :	31/03/2014	-	31/03/2015	-
Sensibilité - Impact sur résultat net	-	(181)	(383)	(612)

#### NOTE XXVIII – ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS

(En milliers d'euros)	31 mars 2015					31 mars 2014				
	Ouverture exercice	Augmentation	Diminution	Incidence Capitaux Propres (*)	Clôture exercice	Ouverture exercice	Augmentation	Diminution	Incidence Capitaux Propres	Clôture exercice
Passifs d'impôts différés	1 613	460	-	(192)	1 881	249	266	(491)	1 589	1 613
Actifs d'impôts différés	(228)	-	228	-	-	-	(228)	-	-	(228)
<b>TOTAL NET</b>	<b>1 385</b>	<b>460</b>	<b>228</b>	<b>(192)</b>	<b>1 881</b>	<b>249</b>	<b>38</b>	<b>(491)</b>	<b>1 589</b>	<b>1 385</b>

(\*) Écarts actuariels sur engagements de retraite.

#### NOTE XXIX - AUTRES PASSIFS NON COURANTS

(En milliers d'euros)	31 mars 2015	31 mars 2014
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	37 211	41 652
Emprunts et dettes financières divers	46	78
Produits constatés d'avance à plus d'un an	1 118	1 409
<b>TOTAL</b>	<b>38 375</b>	<b>43 139</b>

Certains contrats d'emprunts souscrits font l'objet de covenants bancaires. Ces derniers portent notamment sur des ratios relatifs à la quote-part d'endettement moyen terme comparée aux fonds propres. Les équilibres de bilan actuels respectent nos obligations au regard des dits covenants.

Les échéances des autres passifs non courants, de 1 à 5 ans : 26 385 milliers d'euros et + de 5 ans : 11 990 milliers d'euros.

#### NOTE XXX - FOURNISSEURS

(En milliers d'euros)	31 mars 2015	31 mars 2014
Fournisseurs et comptes rattachés	14 110	16 139
<b>TOTAL</b>	<b>14 110</b>	<b>16 139</b>

#### NOTE XXXI - AUTRES DETTES

(En milliers d'euros)	31 mars 2015	31 mars 2014
Dettes fiscales et sociales	16 032	17 840
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	808	1 602
Produits constatés d'avance	647	746
Dettes diverses	1 887	3 571
<b>TOTAL</b>	<b>19 374</b>	<b>23 760</b>

#### NOTE XXXII - AUTRES PASSIFS COURANTS

(En milliers d'euros)	31 mars 2015	31 mars 2014
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
• emprunt à moins d'un an	9 166	10 321
• découvert bancaire	33 247	21 420
Dettes financières diverses à moins d'un an	24	1 388
<b>TOTAL</b>	<b>42 437</b>	<b>33 129</b>



## AUTRES INFORMATIONS

### NOTE XXXIII - GESTION DES RISQUES

De par ses activités, le Groupe est exposé à différents types de risques tels que des risques d'approvisionnements, des risques de liquidités et de crédit.

Une vigilance particulière est apportée sur la sécurisation des approvisionnements matières et produits négociés nécessaires aux différentes activités de production ou de distribution du Groupe.

La Société mère dispose notamment d'une cellule d'achat « Groupe ». Cette dernière permet de traiter des volumes permettant une meilleure fixation des prix, un suivi plus strict de la qualité des produits achetés, tout en surveillant particulièrement la solidité financière des contractants.

Le poste client fait l'objet d'une attention permanente et est sécurisé par ailleurs par une assurance crédit.

Un autre facteur de risque essentiel subsiste et porte sur les facultés de recours aux ressources de financement court terme et moyen terme.

A cet effet, le Groupe travaille sur des sources de financement diversifiées et compte plus de vingt partenaires bancaires actifs. Au 31 mars 2015, 60 millions d'euros de lignes court terme étaient contractées.

Le recours au financement moyen terme s'opère sur des durées comprises entre 5 et 12 ans, en privilégiant la négociation sur des taux fixes.

La part de l'endettement net à taux fixe sur le total de la dette d'emprunt représentait 96 % au 31 mars 2015.

### NOTE XXXIV - PASSIFS ÉVENTUELS

Selon la norme IAS 37, lorsque le montant d'une obligation potentielle, résultant d'événements passés, ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante, aucune provision n'est constituée.

#### (1) CONTENTIEUX SOCIAL

Des contentieux sociaux existants à la fin de l'exercice ont fait l'objet de provisions et figurent pour un montant global de 182 milliers d'euros.

### NOTE XXXV - ENGAGEMENTS HORS BILAN

(En milliers d'euros)

<b>Dettes garanties par des sûretés réelles</b> .....	<b>14 455</b>
<b>Engagements au titre des contrats de location</b> .....	<b>3 469</b>
Dont : à moins d'un an .....	1 647
à plus d'un an .....	1 822
<b>Cautions données</b> .....	<b>931</b>
Dont : à moins d'un an .....	554
à plus d'un an .....	377
<b>Cautions reçues</b> .....	<b>961</b>

### NOTE XXXVI - EFFECTIF AU 31/03/15 DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Employés et cadres .....	491
Ouvriers .....	804
Représentants .....	93
Intérimaires .....	5
<b>TOTAL</b> .....	<b>1 393</b>

### NOTE XXXVII - TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Relations avec la société SOPREG Holding d'animation et actionnaire de POUJOULAT à hauteur de 47,3 % et qui fournit des prestations d'assistance de gestion et refacture des frais :

(En milliers d'euros)	2014/2015	2013/2014
Prestations facturées par SOPREG	372	517
Compte fournisseurs et autres dettes	40	39

Relations avec la société STAGE qui fournit des prestations de services en communication et refacture des frais :

(En milliers d'euros)	2014/2015	2013/2014
Prestations facturées par la STAGE	183	168
Compte fournisseurs et autres dettes	32	16

Rémunération des organes de Direction pour la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 31 mars 2015 :

Organe de Surveillance .....	127
Organe de Direction .....	710

Elle comprend les avantages du personnel à court terme, ainsi que les avantages non monétaires.

Outre les avantages à court terme, la rémunération des dirigeants ne concerne pas les autres catégories prévues par l'IAS 24 révisée.

### NOTE XXXVIII - FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les frais de recherche et de développement concernant les projets du Groupe sont pris en charge sur l'exercice au cours duquel les dépenses sont engagées. Pour l'exercice clos le 31 mars 2015, elles s'élèvent à 856 milliers d'euros.

## NOTE XXXIX – INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

La Société est soumise à un contrôle rigoureux de ses installations industrielles qui aboutit à la délivrance d'une autorisation d'exploiter. L'activité de la Société génère de faibles impacts sur l'environnement et toutes les mesures sont prises afin d'en assurer une préservation optimale. Au titre de l'exercice 2014/2015, les dépenses ci-contre ont été engagées :

(En milliers d'euros)	Charges	Dépenses capitalisées	Total
Enlèvement et retraitement des déchets	293	-	293
Analyses sur les rejets d'eau, atmosphériques et bruits	14	-	14
Enlèvement et retraitement des eaux et hydrocarbures	19	-	19
Participation aux éco-labels	7	-	7
Audit de renouvellement de certification selon ISO 14001	9	-	9
<b>TOTAL</b>	<b>342</b>	<b>-</b>	<b>342</b>

L'exploitation actuelle des installations n'ayant pas d'impact significatif sur l'environnement ; aucun sinistre n'étant survenu, il n'a pas été constaté de passif environnemental.

## NOTE XL – INFORMATION RELATIVE AUX HONORAIRES DES CONTRÔLEURS LÉGAUX (ART L820-3)

(En milliers d'euros)	GROUPE Y AUDIT		CHARRIER BILLON CONSULTANTS	
	2014/2015	2013/2014	2014/2015	2013/2014
<b>Émetteur :</b>				
Examen des comptes	58	54	55	52
Autres diligences, prestations	3	-	-	-
<b>Filiales intégrées globalement :</b>				
Examen des comptes	125	120	-	-
Autres diligences, prestations	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>186</b>	<b>174</b>	<b>55</b>	<b>52</b>

(En milliers d'euros)	GAMET AUDIT (PL)		LOHR & COMPANY (D)		Chris Collins HAYNES (UK)	
	2014/2015	2013/2014	2014/2015	2013/2014	2014/2015	2013/2014
<b>Filiales intégrées globalement :</b>						
Examen des comptes	4	3	16	23	21	19
Autres diligences, prestations	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>16</b>	<b>23</b>	<b>21</b>	<b>19</b>

(En milliers d'euros)	ERNST & YOUNG (B + DK)		DELOITTE (DK)	
	2014/2015	2013/2014	2014/2015	2013/2014
<b>Filiales intégrées globalement :</b>				
Examen des comptes	28	13	-	16
Autres diligences, prestations	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>28</b>	<b>13</b>	<b>-</b>	<b>16</b>

## NOTE XLI - ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun événement important n'est survenu depuis la date de clôture de l'exercice.